

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2022

Sur convocation en date du 10 février 2022, le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le mardi 15 février 2022 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur BELLAMY André au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Était absente :

Madame ROSSE Sandrine (pouvoir donné à Madame CHALLAB Ellen)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur ROBVEILLE Arnaud

Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, ce qui est accepté par les membres du Conseil municipal :

- CLECT – rapport du 16 novembre 2021 évaluant le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE – LANCEMENT DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Maire présente à l'assemblée les différents documents du marché de maîtrise d'œuvre à intervenir, rappelant que la salle polyvalente permettra d'offrir aux associations de la Commune un espace où exercer leurs activités. Cette salle servira également à accueillir des événements ponctuels de la Commune, tels que des petites réceptions. En aucun cas, cette salle n'aura vocation à être utilisée comme salle des fêtes.

Elle sera construite sur un terrain près du parking des écoles.

Le Maire présente le calendrier suivant :

02/2022 – Lancement du marché de maîtrise d'œuvre
03/2022 – Ouverture des offres et notification du marché
09/2022 – Lancement consultation des entreprises
01/2023 – Début des travaux

Le projet de la salle s'appuie sur une étude du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) présentée en Conseil municipal le 4 juin 2021 estimant un montant de travaux de 396.700 € HT.

Le CAUE n'ayant qu'un rôle de conseil, il convient de débiter les études en lançant un marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre (architecte), estimée entre 35.000 € à 47.000 €.

Les offres reçues seront jugées en fonction des critères suivants :

Critère 1 « Méthodologie spécifiquement dédiée à l'exécution des prestations » (coefficient de pondération : 25% de la note finale),

Critère 2 « Pertinence des affectations et de la répartition des rôles des différents intervenants » (coefficient de pondération : 25% de la note finale),

Critère 3 « Compréhension du contexte et des enjeux » : 15% de la note finale),

Critère 4 « Prix » (coefficient de pondération : 35% de la note finale).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte la publication du marché de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire rappelle par ailleurs la composition du comité de pilotage lié à cette opération :

- André BELLAMY, Maire
- Rémy MORIZEAU, 1^{er} adjoint
- Séraphin DE AGUIAR, 2^{ème} adjoint
- Annie RENARD, 3^{ème} Adjointe
- Ellen CHALLAB, Conseillère municipale
- Sandrine ROSSE, Conseillère municipale
- Caroline TREBOUET, Conseillère municipale

Délibération n° 2022/15 – Réalisation de la salle polyvalente de la commune de Dangers – Publication du marché de maîtrise d'œuvre n° 2022/001

Le Maire expose :

La commune de Dangers envisage la réalisation d'une salle polyvalente pour offrir à ses associations un espace où exercer leurs activités. Il est prévu que cette salle serve également à accueillir des événements ponctuels de la Commune, tels que des petites réceptions.

La Commune possède un terrain à proximité de la mairie, du complexe scolaire, de la cantine et d'un parking. Ce sera l'emprise de la future salle polyvalente.

Le Comité d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sollicité par le Maire a effectué avec le Conseil municipal un travail de réflexion et de programmation pour évaluer les travaux nécessaires.

Le dossier remis par le CAUE évalue le montant de la dépense prévisionnelle de travaux à 400.000 € HT.

Compte tenu de l'étude de programmation du CAUE, le Maire propose le lancement d'une consultation du maître d'œuvre afin de choisir un architecte chargé du suivi de ces travaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** de publier un marché à procédure adaptée passée en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique concernant la maîtrise d'œuvre ; la procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.

- **ESTIME** un montant de marché dans une fourchette allant de 35.000 € à 47.000 €

- **DIT** que les offres seront jugées selon les critères suivants pondérés :

Critère 1 « Méthodologie spécifiquement dédiée à l'exécution des prestations » (coefficient de pondération : 25% de la note finale),

Critère 2 « Pertinence des affectations et de la répartition des rôles des différents intervenants » (coefficient de pondération : 25% de la note finale),

Critère 3 « Compréhension du contexte et des enjeux » : 15% de la note finale),

Critère 4 « Prix » (coefficient de pondération : 35% de la note finale).

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant cette publication et se rapportant à cette délibération.

CLECT – RAPPORT DU 16 NOVEMBRE 2021 EVALUANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 3 mars 2020, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres Métropole avait reporté à une prochaine séance l'évaluation de la compétence « gestion des eaux pluviales » (décision 2020-01), des données manquantes restant à rassembler (dépenses des communes pour la compétence avec un recensement des données sur 3 années).

Lors de sa séance du 16 novembre 2021, la CLECT a adopté le rapport sur la gestion des eaux pluviales.

Au vu de celui-ci, le Maire propose :

- de retenir le calcul de la CLECT, à savoir :
 - ✓ Réseau d'eaux pluviales - prix moyen au mètre linéaire : 1,10€ ;
 - ✓ Réseau unitaire (eaux usées mélangées aux eaux pluviales) - prix forfaitaire au mètre linéaire : 0,33€/m³
- pour un total de mètres linéaires, pour la commune de Dangers :
 - ✓ Réseaux d'eaux pluviales : 1490 mètres linéaires (1.639€)
 - ✓ Réseaux unitaires : 2000 mètres linéaires (660€)

ce que le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents.

Cette valorisation s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2021 et uniquement pour le fonctionnement ou l'exploitation.

L'attribution de compensation de 2022 sera corrigée en conséquence et un remboursement au titre de l'année liée à l'attribution de compensation de 2021 est à prévoir.

Délibération n° 2022/016 – Approbation du rapport de la CLECT du 16 novembre 2021 sur l'évaluation du transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »

Le Maire expose :

Dans sa séance du 16 novembre 2021, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté le rapport d'évaluation des charges transférées pour la compétence : « gestion des eaux pluviale ».

Il est rappelé que le rapport de la CLECT (ou les décisions par compétences) doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux

tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (septième alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du CGI).

Par suite de la communication effectuée par le président de la CLECT de Chartres Métropole, il appartient donc aujourd'hui à la commune de Dangers de délibérer sur le rapport précité, joint à la présente délibération (1 décision et ses annexes).

Il ressort du rapport de la CLECT du 16 novembre 2021 que les coûts suivants ont été déterminés :

- Réseau d'eaux pluviales - prix moyen au mètre linéaire : 1,10€ ;
- Réseau unitaire (eaux usées mélangées aux eaux pluviales) - prix forfaitaire au mètre linéaire : 0,33€/m3

Soit, pour la commune de Dangers, un montant de 2.299 € décomposé ainsi qu'il suit :

- Réseaux d'eaux pluviales : 1490 mètres linéaires
- Réseaux unitaires : 2000 mètres linéaires

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le rapport sur les travaux d'évaluation des charges pour la gestion des eaux pluviales urbaines
- **RETIENT** le recensement effectué par Chartres Métropole comme base de calcul ;
- **VALIDE** les montants forfaitaires au mètre linéaire, à savoir 1,10€ pour les réseaux des eaux pluviales et 0,33€ pour les réseaux unitaires ; ces tarifs seront pris en compte pour le calcul des valeurs sur chaque collectivité et avec le réseau relevé ;
- **AUTORISE** que cette valorisation s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2021 et uniquement pour le fonctionnement ou l'exploitation ;
- **VALIDE** que les Attributions de Compensation (AC) ne seront corrigées qu'à compter de 2021 et que les communes ne seront pas sollicitées au titre des années antérieures ;
- **VALIDE** que la responsabilité de Chartres Métropole s'appliquera uniquement sur le réseau retenu et où Chartres Métropole effectuera l'entretien ;
- **PREND ACTE** que compte tenu des délais, les corrections d'AC ne seront effectuées qu'en 2022, suite aux retours adressés par les assemblées des communes ; l'agglomération corrigera donc l'AC 2022 et demandera un remboursement au titre de l'année liée à l'AC 2021 ; une délibération de Chartres Métropole sera proposée en 2022 pour ces ajustements.

La prévision budgétaire de la Commune pour 2022 devra prendre en compte ces nouveaux montants et ajustements.

- **PRECISE** que cette délibération sera transmise à Chartres Métropole une fois qu'elle aura été enregistrée au contrôle de légalité.

QUESTIONS DIVERSES

- 14 juillet

Le Maire informe que le 14 juillet devrait avoir lieu cette année.

Une réunion de la Commission Sociale, Fêtes, Cérémonie et Communication se réunira prochainement en prévision de son organisation.

Plantation d'arbres fruitiers et d'ornement rue de la Miterne et près du stade

Le Conseil municipal se donne rendez-vous le 26 mars 2022 au city stade pour procéder à la plantation des arbres commandés.

Fibre optique

La Commune n'a aucune nouvelle sur sa commercialisation. Des techniciens sont toujours en intervention.

La séance est levée à 19H30

Le Maire,
André BELLAMY



